

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

COMMUNICATION N° 2024-01(DIR)

Date de convocation : 26 janvier 2024

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 13

Absents : 9

Votants : 13

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES COMMUNICATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE**

L'an deux mille vingt-quatre et le 8 février, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CASTEL.

Étaient présents : Claude BONDIL, Stéphanie COLOMBÉRO, Liia DESJARDINS, Robert GAY, Maurice JAYET, Bernard LIPÉRINI, Marion MAGNAN, Marie-Paule BRUSAT (suppléante de madame MORINEAUD), Jacques DEPIEDS (suppléant de madame MOUTTE), Patricia PAUL, Sandra RAPONI, Jean-Yves ROUX.

Objet : Relevé des décisions du Bureau du 25 janvier 2024

Le Président expose :

Le Bureau, réuni le 25 janvier 2024 conjointement à la réunion de la commission des finances, a acté à l'unanimité les points suivants :

Direction :

Adoption du procès-verbal de la réunion du Bureau du 16 novembre 2023

Information relative à l'instruction des demandes de subventions via la plateforme « démarches simplifiées » de la préfecture

Groupeement finances :

Attribution de marchés publics :

Appel d'offre ouvert, divisé en trois lots, relatif aux fournitures de véhicules utilitaires 4x4 franchiseurs et l'aménagement du véhicule logistique : lots 1 et 2 infructueux (absence d'offres – seront relancés en procédure négociée) – lot 3 équipement du véhicule logistique attribué à la société GRUAU LAVAL pour un montant de 25 520 € HT.

Convention d'AMO pour le marché « Assurances » : conclue avec le cabinet ACE CONSULTANT 3900€ HT pour l'AMO du marché – assistance annuelle : 2 000 € HT – hors déplacement

Convention de service d'achats centralisés avec le RESAH : fourniture d'une solution globale d'impression y compris de numérisation et de gestion électronique des documents, courriers et prestations associées. Le montant annuel de cette adhésion est de 750 € TTC.

MAPA fourniture de carburant : CIS Oraison, Sisteron, La Motte du Caire et Noyers-sur-Jabron – marché à bons de commande, avec maximum, d'un an renouvelable 1 fois suite à résiliation des marchés en cours

Demande de subvention au titre du CFM (taux de subvention 80 %) : Formation des acteurs de surveillance, Patrouilles lacustres, Entretien des caméras de levée de doute feux de forêts, Achat de matériel de forestage et de réalisation de chantiers de brûlage dirigé à vocation DFCI pour les exercices 2024 et 2025, formation initiale des membres de l'équipe de brûlages dirigés

Demande de subventions au titre du Fonds vert - Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires : Éclairage basse consommation CIS Digne, acquisition de lots « Fondations », aménagement

Accusé de réception en préfecture
004 28480150 2024-01-08 10:02:11
Date de télétransmission : 19/02/2024
Date de réception en préfecture : 19/02/2024

d'un camion-dévidoir et d'un camion dévidoir léger, acquisition de 2 CCFL et mise en place d'un réseau de caméras de levées de doute.

Demande de subvention auprès de la région Sud pour les risques ferroviaires et les risques de feux d'habitations : Acquisition d'Unités Légères Tout Terrain équipées de tentes pour mise à l'abri des victimes

- Renouvellement de moyens élévateurs aériens

Apurement de l'actif : sortie de l'inventaire et autorisation de vente aux enchères de différents véhicules

Groupement Ressources Humaines :

Convention SDIS 04 / SDIS 34 relative à l'organisation du concours de sergent de SPP par le SDIS de l'Hérault.

Communication relative aux évolutions règlementaires du compte épargne temps

Il est demandé aux membres du conseil d'administration de bien vouloir prendre acte de cette communication.

Les membres du conseil d'administration ont pris acte de cette communication, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le président du conseil d'administration



Jean-Claude CASTEL